

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Acheteur : DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX-CEDEX

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

OBJET DU MARCHE

RD9E6 – Commune de La Réole - Pont du Rouergue
Mission de maîtrise d'œuvre DIAG-EP

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Date limite de remise des offres : Le jeudi 23 mai 2024 à 16H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ PUBLIC	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2-1 - FORME DU MARCHÉ PUBLIC - DECOMPOSITION EN TRANCHES	3
2-2 - DURÉE DU MARCHÉ PUBLIC	3
2-3 - VARIANTES	3
2-4 - PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	3
2-5 - COTRAITANCE	4
2-5-1 - FORME DU GROUPEMENT	4
2-5-2 - GROUPEMENT CONJOINT ET STATUT DU MANDATAIRE	4
2-6 - SOUS-TRAITANCE	4
2-7 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2-8 - CLAUSE D'INSERTION SOCIALE	4
ARTICLE 3 - DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES	5
3-1 - ACCÈS DÉMATÉRIALISÉ AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
3-2 - ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES ENTRE L'ACHETEUR PUBLIC ET LES CANDIDATS LORS DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION	5
4-1 - CONTENU DU DOSSIER	5
4-2 - CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER	6
4-3 - MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ACHETEUR PUBLIC	6
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES	6
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS	8
6-1 - TRANSMISSION DES PLIS PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE	8
6-2 - COPIE DE SAUVEGARDE	9
ARTICLE 7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES	9
7-1 - SÉLECTION DES CANDIDATURES	9
7-2 - JUGEMENT DES OFFRES	10
ARTICLE 8 - NÉGOCIATION	11
ARTICLE 9 - ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	11
ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	11

Article 1 - Objet du marché public

Le marché public a pour objet les prestations suivantes :

RD9E6 – commune de La Réole - Pont du Rouergue Mission de maîtrise d'œuvre DIAG-EP

Conformément à l'article L 2111-1 du code de la commande publique, ce marché public s'inscrit dans le cadre de cibles de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Selon l'objet des prestations concernées, le Département de la Gironde n'hésite pas à intégrer dans sa politique Achats divers objectifs liés à l'environnement, l'emploi des personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances. A ce dernier titre, fin 2020, le Département de la Gironde a candidaté pour l'obtention de la double labellisation Diversité et Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes par l'intermédiaire de l'organisme certificateur AFNOR.

Article 2 - Conditions de la consultation

2-1 - Forme du marché public - Décomposition en tranches

Le présent marché a pour objectif la réalisation d'une étude de diagnostic et d'études préliminaires sur pont suspendu du Rouergue, à la Réole (33), RD9E6. Il sera envisagé à la fois des scénarios de réhabilitation de l'ouvrage, mais également des scénarios de démolition / reconstruction.

Le marché comprend en outre des missions complémentaires portant sur l'assistance à la concertation et l'information du public, la rédaction d'un cahier des charges études pour la poursuite du projet et enfin la réalisation d'un cahier des charges pour les études géotechniques.

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

2-2 - Durée du marché public

Le marché est exécutoire à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à l'admission des prestations.

La durée et les délais d'exécution du marché sont fixés conformément à l'article 3 du cahier des charges valant acte d'engagement.

2-3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2-4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

2-5 - Cotraitance

Conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique, les entreprises candidates peuvent se présenter sous la forme d'un groupement.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement. Ils ne peuvent cumuler les deux qualités.

2-5-1 - Forme du groupement

La forme du groupement n'est pas imposée par l'acheteur public. Les opérateurs économiques peuvent librement se présenter sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire et le préciseront dans l'article « Contractant » du cahier des charges.

2-5-2 - Groupement conjoint et statut du mandataire

Dans le cas où le titulaire du présent marché public est un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement.

2-6 - Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans les conditions des articles L2193-1 à l'article L2193-3, R2193-1 à R2193-4 du code de la commande publique et de l'article 3-6 du CCAG-PI.

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite faire une demande de sous-traitance lors du dépôt du pli, il veillera à remettre les documents suivants respecter le formalisme suivant :

- Les documents attestant des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant listés à l'article « Présentation des offres » (pièces constituant la candidature).
- L'annexe du cahier des charges relatives à la sous-traitance complétée.

Dans l'hypothèse où le titulaire souhaite faire une demande de sous-traitance en cours d'exécution des prestations, le titulaire devra joindre les mêmes documents demandés ci-dessus.

2-7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours, à compter de la date limite de réception des plis.

En cas de négociation, ce délai est renouvelé et court à compter de la date limite de réception des offres négociées.

2-8 - Clause d'insertion sociale

Le présent marché ne comporte pas de clause d'insertion sociale.

Article 3 - Dématérialisation des procédures

3-1 - Accès dématérialisé au dossier de consultation des entreprises

En application des articles R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique, toutes les communications et échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique.

Par conséquent, les candidatures et les offres devront obligatoirement être transmises par cette voie électronique.

Le Département de la Gironde dispose d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet via l'adresse <http://www.marches-publics.gironde.fr>

L'utilisation de la plate-forme est soumise à différentes règles en matière de retrait du dossier de consultation des entreprises, de dépôt de pli, sur la copie de sauvegarde, ou sur le recours à la signature électronique. Ces conditions générales d'utilisation sont téléchargeables à l'adresse <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

3-2 - Echanges électroniques entre l'acheteur public et les candidats lors de la procédure de consultation

Tous les courriers émanant de l'acheteur public, comme la demande de documents oubliés, l'invitation à la négociation, la notification du rejet ou l'admission au présent marché public, seront transmis aux candidats par voie électronique, et via notre plate-forme de dématérialisation.

L'adresse courriel qui sera utilisée sera celle que vous avez enregistrée pour accéder à ladite plate-forme. Elle doit être valide et consultée quotidiennement.

Par conséquent, chaque candidat veillera à mentionner à l'article « Contractant » du cahier des charges l'adresse courriel utilisée.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1 - Contenu du dossier

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de la consultation et son annexe relative au questionnaire « Egalité Femmes-Hommes et lutte contre les discriminations » (le présent document)
- le kit de réponse
- le cahier des charges valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières et ses annexes
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- la répartition financière
- la notice d'utilisation du portail Chorus Pro
- Planning prévisionnel d'opération
- Inspection détaillée périodique de l'ouvrage (2021)
- Synthèse des investigations réalisées en 2022-2023 sur la suspension (CEREMA)
- Investigations amiante plomb et HAP
- Etudes réalisés en 2022-2023, avec notamment les études de recalcul de l'ouvrage menées par ArtCad et Baudin-ChateauNeuf.
- Note de calcul SOFRESID (1994)
- Plans d'archives : plans d'ensemble, reprise tablier béton, appareils d'appuis, pylônes, massifs d'encrage
- Synthèse bibliographique des enjeux de biodiversité au droit du pont (Pré-diag écolo) – Direction de l'environnement

4-2 - Conditions d'obtention du dossier

Le dossier de consultation peut être téléchargé **QUE** sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Gironde à l'adresse <http://www.marches-publics.gironde.fr> ou www.gironde.fr, rubrique « Liens utiles / Marchés Publics ».

4-3 - Modifications apportées par le représentant de l'acheteur public

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur public des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché public. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

ATTENTION : Les candidats ayant retiré le dossier de consultation de manière anonyme ne pourront être destinataires des modifications de dossier. Il leur appartiendra de vérifier par eux-mêmes, sur le profil d'acheteur de l'acheteur public, si le dossier a fait l'objet de modification.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 - Présentation des candidatures et offres

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Pièces constituant la **candidature** :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	Signature exigée
1.La lettre de candidature (partie I du kit de réponse) ou DC1 (fichier nommé DC1)	NON
2.La déclaration du candidat (partie II du kit de réponse) ou DC2 (fichier nommé DC2)	NON
3.Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures de marchés publics	NON

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	Signature exigée
4.Le chiffre d'affaires global et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité objet du présent marché public portant, au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles	NON
	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	Signature exigée
5.La liste des prestations effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire ; les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique La liste des prestations devra faire ressortir les interventions sur des ouvrages existants à câbles. 6.L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles de la présente consultation. Capacités professionnelles minimales : Les capacités professionnelles devront être de niveau équivalent à celui de la nomenclature de qualification OPQIBI – Fiche de qualification 1819 « Ingénierie de ponts complexes ».	NON

L'ensemble des informations demandées aux points 1 à 6 peut être mentionné dans le kit de réponse ci-joint au dossier de consultation des entreprises (**fichier nommé kit_reponse**).

Les formulaires DC1 – lettre de candidature et DC2 - déclaration du candidat, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par L'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

➤ Pièces constituant l'offre :

Libellés	Signature exigée
7 le cahier des charges et ses annexes établis (fichier nommé CC, mis au format .pdf) selon le modèle joint, y compris son annexe 2 portant sur la décomposition du prix forfaitaire et la répartition des honoraires. Ce document sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, par les sous-traitants désignés au marché (fichiers nommés sous_traitants).	NON
8.La décomposition du prix global et forfaitaire complétée (fichier nommé DPGF)	NON
9.Une Répartition financière (fichier nommé RF)	
10.Mémoire technique (fichier nommé MT), comprenant les éléments suivants : - La compréhension des enjeux de l'opération et de la mission, en évoquant notamment le positionnement du prestataire dans cette opération. Cette section sera limitée à 5 pages maximum, hors page de garde et sommaire. - La composition et l'organisation de l'équipe et les moyens humains et matériels	NON

prévus pour réaliser la prestation objet de la consultation. Les responsabilités des différents intervenants devront être clairement précisés, ainsi que les relations avec les intervenants extérieurs et la Maitrise d'Ouvrage. L'équipe mobilisée pour l'exécution des prestations respectera les dispositions de l'article 24.1.2 de la partie III du Cahier des charges. Cette section sera limitée à 10 pages maximum, hors page de garde et sommaire. Les CV des différents intervenants pourront être portés en annexe et donc non comptabilisés dans la limitation de pages. La méthodologie de réalisation des prestations, incluant également un planning prévisionnel. Une attention particulière sera portée sur les modalités de réalisation des modèles de calcul en phase diagnostic, et les modalités de prise en compte des intervenants extérieurs (ABF, concessionnaires de réseaux, etc...). Cette section sera limitée à 20 pages maximum, hors page de garde et sommaire. A l'appui de cette méthodologie, le candidat remettra une décomposition en temps passés des missions et par profil d'intervenants, dont le modèle est joint au dossier de consultation. Le candidat remettra cette décomposition au format pdf et excel.(pièce de l'offre n°11) En cas de dépassement du nombre de page maximum, pour chaque section, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte.	
--	--

Les offres de concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, respecter les indications de nommage ci-dessus, ne pas être accentués, ne pas contenir de caractères spéciaux.

Chaque document sera remis distinctement (pas de création d'un document .pdf qui regrouperait l'ensemble des documents demandés).

Attention !!!!! Toute pièce remise en excès par rapport aux pièces exigées ne sera pas analysée.

Article 6 - Conditions d'envoi des plis

6-1 - Transmission des plis par voie dématérialisée

Les réponses électroniques sont obligatoires.

Les modalités de transmission des offres sur support électronique sont précisées dans le document « Conditions générales d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation » téléchargeable à l'adresse <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>.

Le téléchargement du pli électronique doit être **terminé** avant la date et heure limite indiquée sur la page de garde du présent règlement (seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt).

Il est vivement conseillé aux opérateurs économiques soumissionnaires de faire le dépôt effectif de leur offre électronique au minimum 24 heures avant l'expiration de la date et heure limite fixées. En effet, au moment du dépôt des plis, les candidats peuvent rencontrer des difficultés d'accès à la plate-forme ou de connectivité internet. Ces difficultés peuvent être difficilement gérables si le dépôt des plis est fait au dernier moment.

Toute offre réceptionnée après l'heure limite se verrait rejetée (offre hors délai) même si le téléchargement a commencé avant.

Le Département de la Gironde a décidé de ne pas rendre obligatoire la signature électronique des marchés publics. A ce titre, le processus de dépôt des plis par les candidats sur le profil d'acheteur est simplifié. Il n'est pas obligatoire de signer électroniquement les plis.

https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_depot-sans-signature.pdf.

Seul l'opérateur économique désigné attributaire sera invité à signer électroniquement le cahier des charges (fichier nommé CC) ou l'acte d'engagement (fichier nommé AE) remis. Le document devra être au format .pdf

Il existe différents formats de signature électronique (CADES, PAdES et XAdES).

Le Département de la Gironde recommande l'utilisation du format PAdES.

Le profil d'acheteur propose des outils facilitant les opérateurs économiques pour la signature des documents en CADES ou en PAdES <https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm>.

6-2 - Copie de sauvegarde

Tout opérateur économique candidat peut envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli fermée, et comporter, **obligatoirement** :

- la mention lisible à l'extérieur : "**Copie de Sauvegarde**"

- toute indication permettant d'identifier l'**objet** de la consultation (référence profil d'acheteur AWS, objet exact du marché public ou accord-cadre) et l'**identité** du candidat).

Cette « copie de sauvegarde » sera ouverte si un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique, OU si une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde peut être envoyée, ou remise à l'adresse ci-après, sous réserve du respect de la date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement :

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
MARCHES PUBLICS - NIVEAU ACCUEIL GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 16H00

Article 7 - Jugement des candidatures et offres

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7, R2152-1 à R2152-2, R2152-3 à R2152-5, R2152-6 à R2152-8 et R2152-13 du code de la commande publique.

7-1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur public peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7-2 - Jugement des offres

L'acheteur public choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères et des sous-critères pondérés suivants :

Critère	Note
Valeur technique	70 %
Sous-critère 1 : compréhension des enjeux	25 %
Sous-critère 2 : Organisation de l'équipe et moyens affectés	20 %
Sous-critère 3 : Méthodologie de réalisation des prestations	25 %
Prix des prestations au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire	30 %

Conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse et que cette régularisation n'entraîne pas de modification substantielle des offres initiales.

En cas de discordance constatée dans son offre, les indications portées en lettres sur le cahier des charges prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si la décomposition du prix global et forfaitaire a valeur contractuelle et si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire du cahier des charges correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée.

De plus, le candidat retenu sera aussi invité à produire dans un délai fixé les pièces mentionnées aux articles R2143-6 à R2143-10 du code précité. En l'absence de fourniture des documents demandés dans le délai indiqué, l'offre du candidat retenu est rejetée et l'élimination est prononcée.

Par la même occasion, et dans le cadre du projet de double labellisation Diversité et Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes mené par le Département de la Gironde, il sera demandé au candidat retenu de compléter le questionnaire « Egalité Femmes-Hommes et lutte contre les discriminations ».

Article 8 - Négociation

Après examen des offres, éventuelle régularisation des offres qualifiées d'irrégulières et/ou inacceptables, classement des offres, l'acheteur public a prévu de recourir à la négociation avec tous les candidats ayant soumissionné.

A l'issue de la négociation, après confirmation par chaque candidat concerné des modifications éventuelles de son offre, l'acheteur public choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

Néanmoins, et conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 9 - Article 9 – Renseignements particuliers

Sans objet

Article 10 - Protection des données personnelles

Pour ses marchés publics, le Département de la Gironde peut être amené à collecter des données personnelles des soumissionnaires ou de leur personnel. Les mentions d'information sur l'utilisation de ces données personnelles figurent via le lien <https://www.gironde.fr/mentions-legales#marchespublics>.

ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION



Questionnaire « Égalité femmes-hommes et Lutte contre les discriminations »

IDENTIFICATION OPERATEUR ECONOMIQUE ATTRIBUTAIRE :

TYPE : ☐ TPE ☐ PME ☐ ETI ☐ GRANDE ENTREPRISE ☐ AUTRE :

I. Votre entreprise comprend-elle une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, avec lesquelles une négociation est menée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (conformément à l'article L 2242-1 du code du travail) ?

☐ OUI

☐ NON

II. Dans le cadre de l'exécution attendue des prestations objets de la consultation de marché public ou d'accord-cadre, allez-vous mettre en application des mesures liées à la prévention en faveur d'une meilleure égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ou afin de prévenir toute discrimination dans le cadre professionnel ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

III. Votre entreprise a-t-elle obtenu, ou votre entreprise est-elle en cours d'obtention :

III.1 Du label « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » ?

☐ OUI

☐ NON

☐ En cours d'obtention

III.2 Du label « *Diversité* » ?

☐ OUI

☐ NON

☐ En cours d'obtention

III.3 Du label « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité* » ?

☐ OUI

☐ NON

☐ En cours d'obtention

Fait à....., le

Nous vous remercions du temps que vous avez dédié à la réponse à ce questionnaire.
Les informations sont recueillies, à des fins statistiques